

Strasbourg, jeudi 24 juin 2021

Restauration des écluses du canal de la Bruche : fermetures temporaires de l'itinéraire cyclable.

Dans le cadre de son programme de valorisation du canal de la Bruche, la Collectivité européenne d'Alsace entreprend la restauration de 3 écluses. Les ouvrages datant du 18^{ème} siècle seront restaurés à l'identique.

L'accès à l'itinéraire cyclable du canal de la Bruche pourra être perturbé voire interdit durant certaines phases de travaux pour la sécurité des usagers. En cas de fermeture, des itinéraires de déviation seront mis en place.

Sauf modification des calendriers des interventions, l'itinéraire cyclable du canal de la Bruche sera fermé en semaine :

- du 28 juin au 13 juillet inclus entre la RM 93 et RM 222 pour la restauration de l'écluse 8 (secteur Hangenbieten - Achenheim)
- du 2 au 18 août inclus entre la RD 711 et la RM 93 pour la restauration de l'écluse 6 (secteur Kolbsheim - Hangenbieten)

L'itinéraire cyclable demeurera accessible les week-ends ainsi que, dans la mesure du possible, le soir à partir de 17 h.

En dehors de ces périodes et sauf exceptions, l'itinéraire cyclable sera ouvert. Des grilles délimiteront les zones de travaux. Il est demandé aux cyclistes de mettre pied à terre à proximité des chantiers et la plus grande prudence est requise.

Les étangs de pêche à Hangenbieten resteront accessibles. En revanche la passerelle piétonne de l'écluse 6 à Hangenbieten ne sera plus accessible à compter du 2 août.

Contact presse :

Anne Pradines

Attachée de presse

Collectivité européenne d'Alsace

06 75 55 23 61

anne.pradines@alsace.eu